



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2023

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

16

**OBJET : BUDGET ANNEXE DES OPÉRATIONS SOUMISES A LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE M14 –
REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023
DU BUDGET ANNEXE DES OPÉRATIONS SOUMISES A LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE**

DÉLIBÉRATION

APPROUVÉE PAR

Voix-pour

Abstention

Voix-contre

Non-participation au vote

A L'UNANIMITE

Annexe : Résultats 2022 : extrait du compte de gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est assemblé sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire,

PRESENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER,
Mme GRIMAUD, M NICOT, Mme HUBERT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN,
M ROGER, Mme DEBUISSER, M PROST, Mme BELVAUDE, M POCHAT, Mme GRAPPE,
M GEFFRAY, Mme KOFFI, Mme OGGAD, M LEFRANC, M JOUSSEN, Mme ALLOUCHE, M DREUX,
Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme BARRE, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE,
M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER

ABSENTS EXCUSES :

Mme TAFAT, M DOMPEYRE, Mme MESSMER, M DJEYARAMANE, M MOULINET, Mme MARTIN

POUVOIRS :

Mme TAFAT à M MEUNIER
M DOMPEYRE à M MONNIER
M DJEYARAMANE à Mme GRAPPE
Mme MESSMER à Mme SMAANI
M MOULINET à Mme GUILLEMET
Mme MARTIN à M LOYER

SECRETAIRE :

M DUCHESNE

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

.....

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME KARINE CONTE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, les résultats du budget sont affectés par délibération du conseil municipal, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2022 : soit un extrait du compte de gestion, soit le compte de gestion, soit une balance et un tableau des résultats au 31 décembre 2022.

Les comptes de l'exercice 2022 du budget annexe des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée font apparaître les résultats suivants :

1) **Constat des résultats 2022**

Section de fonctionnement

Recettes 2022 :	387 507,52 €
Dépenses 2022 :	445 394,87 €
Résultat 2022 :	- 57 887,35 €

Résultat antérieur :	359 689,81 €
Résultat de clôture 2022 :	301 802,46 €

2) **Affectation du résultat de clôture excédentaire pour 301 802,46 €**

Il est proposé aux membres du conseil municipal de reprendre et d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée 2022 au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2311-1 et suivants,

Vu l'instruction M14 et les mises à jour successives,

Vu l'avis de la Commission des finances,

Considérant que les résultats du budget sont repris et affectés par délibération de l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

Considérant toutefois qu'il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2022,

Considérant qu'il convient de constater et d'affecter les résultats du budget annexe des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée 2022,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Vu le plan de financement,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De constater et de reprendre par anticipation le résultat de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 du budget annexe des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée.

Article 2 :

D'affecter le résultat de clôture 2022 au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2023 pour un montant de 301 802,46 €.

Accusé de réception en préfecture 078-217804988-20230320-CM_20230320_16-DE Date de télétransmission : 22/03/2023 Date de réception préfecture : 22/03/2023

Article 3 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

A blue circular official stamp of the Grand Paris Seine et Oise community is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

02900 - POISSY

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	4 060 501,92		-6 281 590,09		-2 221 088,17
Fonctionnement	14 785 350,31		7 417 487,55		22 202 837,86
TOTAL I	18 845 852,23		1 135 897,46		19 981 749,69
II - Budgets des services à caractère administratif 02902-OPERATIONS TVA POISSY					
Investissement	359 689,81		-57 887,35		301 802,46
Fonctionnement	359 689,81		-57 887,35		301 802,46
TOTAL II	359 689,81		-57 887,35		301 802,46
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	19 205 542,04		1 078 010,11		20 283 552,15

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20230320-CM_20230320_16-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023